

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Associations

Modification du règlement
d'attribution des subventions
associatives

Le huit octobre deux mil vingt à vingt heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Jean PORTUGAL, Annie GONTARD, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Hélène PLATEL, Sandrine BERTHET, Virgile FIELBARD, Stéphanie PICHARD, Anthony FACHINGER, Fabien GARCIA, Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Corinne BOYAT, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Pierre VERNEY, Chrystel GUILLERÉ

Procurations : Nadège JAY à Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT à Gwénaëlle BIBOUD, Bernard VILLON à Chrystel GUILLERÉ

Absent : Frédéric SANTIN-JANIN

Monsieur Fabien GARCIA a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation

1^{er} octobre 2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune attribue des subventions aux associations communales pour leur permettre de financer leurs actions collectives. Il existe sur la commune un grand nombre d'associations qui bénéficient de cette subvention communale.

Date d'affichage

15 octobre 2020

Il expose que le montant attribué par année a justifié la mise en place d'un règlement d'attribution de ces aides, décidé par le conseil municipal en date du 16/09/2020.

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

La commission souhaite apporter des modifications :

- mise en cohérence du classement des associations au regard des codes fonctionnels de la comptabilité publique et traiter les associations hors critères (article 7 nouveau)
- suppression de l'ancien article 10 (procédure décrite sans rapport avec les obligations et les pratiques)
- suppression du versement de certaines subventions en 2 fois (article 10 nouveau)

Le projet de modification du règlement a été remis aux membres du conseil municipal.

Vu le projet de modification du règlement d'attribution des subventions aux associations,

Vu l'avis favorable de la commission associations-culture-sport-animation du 07/09/2020,

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20201008-
Del20201003-DE
Date de réception préfecture :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le règlement d'attribution des subventions aux associations joint à la présente délibération
- précise que ce règlement sera applicable pour les subventions attribuées en 2021
- charge Monsieur le Maire de faire appliquer la présente décision

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
0	0	28

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
André DURAND



Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20201008-
Del20201003-DE
Date de réception préfecture :